

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

Unité de Consommation (UC) :

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent.

Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment par l'Insee et Eurostat pour étudier les revenus ainsi exprimés par « équivalent adulte ».

Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

Dans de nombreux cas, l'étude des revenus se place dans une problématique de comparaison des niveaux de revenu entre plusieurs zones ou d'analyse des inégalités de revenus entre les ménages au sein d'une zone. L'utilisation du revenu rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage est alors préconisée car celui-ci devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes.

Le revenu médian : si on ordonne la distribution des revenus des ménages, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales : 50 % de la population dispose d'un revenu inférieur au revenu médian, 50 % dispose d'un revenu supérieur.

Le rapport inter-décile est le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile (D9/D1) définis respectivement comme le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes.

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les revenus seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les revenus sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Les demandeurs d'emploi de catégories ABC (DEFM) sont sans emploi ou avec une activité réduite et sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Il complète également les revenus d'activité des travailleurs aux ressources modestes. Au premier septembre 2010, il a été élargi aux jeunes actifs âgés de 18 à 25 ans sans enfant à charge, sous condition préalable d'activité professionnelle. Le périmètre réglementaire du RSA socle non majoré est directement comparable à celui du RMI. Les populations couvertes par le RSA socle concernent l'allocataire lui-même, son conjoint, les personnes à charge.

Champ des populations décrites dans les cartes de surreprésentation :

Personnes sans diplômes : personnes de 14 ans ou plus qui n'ont aucun diplôme ou qui ont obtenu comme dernier diplôme un diplôme équivalent à un certificat d'études primaires, un BEPC ou un brevet.

Personnes titulaires du baccalauréat ou plus : personnes de 14 ans ou plus ayant obtenu comme dernier diplôme un baccalauréat général, technologique ou professionnel ou un diplôme de 1^{er}, 2nd ou 3^{ème} cycle universitaire, un BTS, un

Définitions

DUT, un diplôme des professions sociales et de la santé, d'ingénieur, de grande école...

Personnes actives ayant un emploi sans diplôme : personnes ayant un emploi et qui n'ont aucun diplôme

Chômeurs : Chômeurs au sens du RP

Chômeurs de longue durée : personne déclarant au RP chercher un emploi depuis plus d'un an

Actifs : actifs ayant un emploi ou chômeurs

Personne seule de 60 à 74 ans : personne résidant seule dans son logement et âgée de 60 à 74 ans en année révolue au moment de la collecte

Personne seule de 75 ans et plus : personne résidant seule dans son logement et âgée de 75 ans et plus en année révolue au moment de la collecte

Famille monoparentale : ménage comprenant un adulte d'une famille monoparentale et au moins un enfant d'une famille monoparentale (variable « mode de cohabitation »)

Jeunes de 15 à 24 ans au chômage ou inactifs : personnes âgées de 15 à 24 ans en année révolue au moment de la collecte et au chômage ou inactif (homme ou femme au foyer). Cette catégorie exclut les étudiants.

Étrangers : La population étrangère est définie en fonction d'un critère

de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française.

Population utilisant principalement la voiture : Population active ayant un emploi utilisant principalement la voiture pour aller travailler.

Population utilisant principalement les transports en commun : Population active ayant un emploi utilisant principalement les transports en commun pour aller travailler.